

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NICO SHAKE 20mg/ml

1. Identification du mélange et de la société

- 1.1 Identificateur** NICO SHAKE
UFI (Unique Formula Identifier) : VM10-SOD5-W005-QW66
- 1.2 Utilisations** Liquide pour cigarettes électroniques. Adulte uniquement.
- 1.3 Fournisseur** MIXUP LABS -- 63 Bd Leclerc -- 64700 HENDAYE (France)
Tel : +33 (0)6 67 94 89 18 -- contact@mixuplabs.com
Fabricant du produit.
- 1.4 Urgences** ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59 -- centres-antipoison.net

2. Identification des dangers

- 2.1 Mélange classé en raison de ses composants. Mentions H : H301.
- 2.2 Pictogrammes : GHS06 -- Mention : Danger
- 2.3 Tenir hors de portée des enfants. Contient de la nicotine -- substance fortement addictive.

3. Composition / informations sur les composants

Substance	N° CE	N° CAS	REACH	Classification CLP	Qté
Propylène glycol	200-338-0	57-55-6	01-2119456809-23	Non classé	33.50 %
Glycérine végétale	200-289-5	56-81-5	01-2119471987-18	Non classé	64.78 %
Nicotine	200-193-3	54-11-5	-	Acute Tox. 2, H300 ; Acute Tox. 1, H310 ; Acute Tox. 2, H330 ; STOT RE 1, H372 ; Aquatic Chronic 2, H411 (classification harmonisée Annexe VI)	1.70 %

Les arômes utilisés sont conformes au règlement CE N°1334/2008. La composition aromatique détaillée est protégée au titre du secret commercial (article 39 du règlement (CE) N°1907/2006 -- REACH).

4. Premiers secours

- 4.1.1 Inhalation** Transporter à l'air frais, position confortable. Consulter un médecin en cas de gêne.
- 4.1.2 Peau** Laver à l'eau et au savon, enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin si irritation.
- 4.1.3 Yeux** Rincer à l'eau pendant 15 min minimum, paupières écartées. Enlever les lentilles. Consulter un médecin si gêne persistante.
- 4.1.4 Ingestion** Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin (montrer l'étiquette).
- 4.2 Symptômes** Possible irritation cutanée/oculaire en cas d'exposition prolongée. Nausées, tachycardie, sudation en cas d'ingestion de nicotine.
- 4.3 Soins médicaux** Traitement symptomatique. Aucun antidote spécifique connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Extinction** Appropriés : eau pulvérisée, mousse, poudre sèche, CO2. Inappropriés : fort jet d'eau (dispersion).
- 5.2 Dangers** Produits de combustion : COx, NOx, fumées irritantes.
- 5.3 Pompiers** ARI isolant et combinaison complète. Refroidir les récipients exposés.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 EPI / urgence** Évacuer la zone, EPI adaptés (voir section 8), ventiler.
- 6.2 Environnement** Empêcher tout écoulement vers les égouts, sols ou cours d'eau. Avertir les autorités si rejet important.
- 6.3 Confinement** Endiguer avec absorbant inerte (sable, vermiculite). Récupérer mécaniquement.
- 6.4 Référence** Voir sections 8 (EPI) et 13 (élimination).

7. Manipulation et stockage

- 7.1 Manipulation** Éviter contact peau/yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Hygiène industrielle classique. Pas de flamme nue.
- 7.2 Stockage** Récipient d'origine fermé, frais (5-25 °C), à l'abri de la lumière. À l'écart des matières incompatibles (section 10).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NICO SHAKE 20mg/ml

7.3 Usage final Liquide pour cigarettes électroniques -- adultes uniquement. Conforme directive 2014/40/UE.

8. Contrôles d'exposition / protection individuelle

8.1 VLEP Propylène glycol : VME = 474 mg/m³. Glycérine végétale (brouillards) : 10 mg/m³. Nicotine : 0,5 mg/m³.

8.2.1 Techniques Local bien ventilé, aspiration locale si gros volumes.

8.2.2 EPI Yeux : lunettes EN 166. Peau : gants nitrile EN 374 (>= 0,11 mm). Voies respiratoires : non requis en usage normal.

8.2.3 Env. Éviter tout rejet à l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

Propriété	Valeur
État physique	Liquide
Couleur	Variable (selon arômes)
Odeur	Caractéristique
pH	Non déterminé
Point d'ébullition	? 188-290 °C (selon ratio PG/VG)
Point d'éclair	> 100 °C (coupe fermée)
Inflammabilité	Non applicable (liquide)
Limites d'explosivité	Donnée non disponible
Pression de vapeur (20 °C)	< 110 kPa
Densité de vapeur	> 1 (air = 1)
Densité relative (20 °C)	? 1,03 à 1,25 selon PG/VG
Solubilité dans l'eau	Miscible
log Kow	Donnée non disponible
Auto-inflammation	> 350 °C
Viscosité	Faible à modérée selon PG/VG
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non comburant

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucune réaction dangereuse en conditions normales.

10.2 Stabilité Stable dans les conditions recommandées.

10.3 Réactions Décomposition possible à haute température (COx, NOx).

10.4 À éviter Chaleur, UV, sources d'inflammation.

10.5 Incompatibles Oxydants forts, acides/bases fortes, chloroformates, réducteurs.

10.6 Décomposition COx, NOx, fumées irritantes.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

- PG : DL50 orale rat 22 000 mg/kg ; dermale lapin 20 800 mg/kg.

- VG : DL50 orale rat 12 600 mg/kg ; dermale lapin 18 500 mg/kg.

- Nicotine : DL50 orale 50 mg/kg (H300) ; cutanée 50 mg/kg (H310) ; inhalation CL50 2,3 mg/L/4h (H330).

Classes CLP applicables : Aucune classe CLP additionnelle applicable au mélange.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité Non classé toxique pour l'environnement aquatique selon les données disponibles.

12.2 Dégradabilité PG et VG : facilement biodégradables.

12.3 Bioaccumul. Faible (log Kow < 1).

12.4 Mobilité Forte mobilité (miscibilité avec l'eau).

12.5 PBT/vPvB Aucun composant PBT ou vPvB >= 0,1 %.

12.6 Endocriniens Aucun composant identifié >= 0,1 %.

12.7 Autres Aucun connu.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Produit : remettre à une entreprise d'élimination agréée. Ne pas rejeter dans l'environnement. Emballages : éliminer comme

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NICO SHAKE 20mg/ml

produit. Code déchet indicatif : 07 06 99 ou 20 01 29* (déchets contenant nicotine).

14. Informations relatives au transport

14.1 N° ONU	Non applicable
14.2 Désignation	Non applicable
14.3 Classe	Non applicable
14.4 Emballage	Non applicable
14.5 Env.	Non
14.6 Précautions	Tenir à l'abri de la chaleur.
14.7 Vrac	Non applicable

Produit non classé dangereux pour le transport en conditionnement de détail.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations applicables :

- REACH (CE) n° 1907/2006 modifié, annexe II amendée par (UE) 2020/878.
- CLP (CE) n° 1272/2008 modifié.
- Directive 2014/40/UE (TPD), transposée en droit français.
- Règlement (CE) n° 1334/2008 -- arômes alimentaires.
- Décret 2016-1117 -- restrictions liées à la nicotine.

15.2 Aucune évaluation de la sécurité chimique requise pour ce mélange.

16. Autres informations

Sources : FDS des fabricants, bases publiques ECHA/INRS/ACGIH.

Texte intégral des mentions H :

H301 -- Toxique en cas d'ingestion.

Texte intégral des conseils P :

P280 -- Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P301+P310 -- EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P302+P352 -- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+P340 -- EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P405 -- Garder sous clef.

P501 -- Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux agréé conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Abréviations : CLP, REACH, PBT, vPvB, STOT-SE/RE, VLEP/VME/VLCT, DL50/CL50, TPD.

Avertissement : les informations reflètent l'état actuel des connaissances. Tout autre usage relève de la responsabilité de l'utilisateur.